

Objet : Convention de partenariat avec le CREDIT AGRICOLE SAINT-CYPRIEN pour l'édition 2026 de la course « Les Foulées de Sud Roussillon »

D Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

É Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10 et L. 5214-16-I-2°,

C Vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés, contrats, conventions d'un montant inférieur à 90 000 euros,

I Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;

S Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;

O **Considérant** que dans le cadre de l'organisation de la sixième édition de la course « Les Foulées de Sud Roussillon », la Communauté de communes Sud Roussillon recherche des partenaires, c'est-à-dire des entreprises qui pourraient apporter leur soutien par un concours financier ou des dons en nature en contrepartie de la promotion de leur image,

N **Considérant** que le CREDIT AGRICOLE, caisse locale de Saint-Cyprien propose une participation financière pour soutenir la sixième édition de ladite course,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la caisse locale du CREDIT AGRICOLE caisse locale de Saint-Cyprien, située 53 avenue du Roussillon à Saint-Cyprien, une convention de partenariat par laquelle celle-ci s'engage à donner **500 €** pour achat de matériel pour la 6^{ème} édition des Foulées de Sud Roussillon en contrepartie de la promotion de son image (notamment réseaux sociaux, présence du logo sur le mur des partenaires, présence sur des capsules vidéo et communication sonore le jour de l'événement), du dons de 2 dossards pour la course et la permission de remettre un prix lors du podium.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

Le Président
Thierry DEL POSO

- 7 MAI 2026



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260507-2026-05-23D-AU
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114